

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance	SALINE SEAL®
Numéro d'identification	1302-78-9 (numéro CAS)
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Smectite * Bentonite * Bentonite, Sodian * Bentonite, Calcian * Bentonite activé au sodium * Montmorillonite
Date d'émission	30.08.19
Version	01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Bentonite a de nombreuses utilisations, notamment comme modificateur de rhéologie, liant, adsorbant, barrière hydraulique et matière de charge.
Utilisations déconseillées	Aucune(s) connue(s)

1.3 Renseignements concernant l'importateur et distributeur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise:	TMB SA
Adresse:	Rue de Cossonay 32
Ville:	1023 Crissier/VD
Téléphone:	+41 21 635 77 22
Fax:	+41 21 635 77 26
E-mail:	info@tmb.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre de toxicologie Suisse (Tox Info : 145)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

La bentonite contenant moins de 10% en pourcentage massique de silice cristalline ne remplit pas les critères de classification comme matière dangereuse selon le règlement CE 1272/2008 et la directive 67/548/CE et ses avenants. Ce produit contient moins de 1% en pourcentage massique de SCR (silice cristalline respirable) telle que déterminé par la méthode SWERF. La teneur en silice cristalline respirable peut être mesurée par la méthode SWERF.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements

Cette préparation ne remplit pas les critères de classification selon la directive 1999/45/CE et ses amendements

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne remplit pas les critères de classification selon le règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements

Résumé des dangers

Dangers physicochimiques	Non classé
Dangers pour la santé	Non classé. Toutefois, une exposition professionnelle au mélange ou à la/aux substance/s dans le cadre peut avoir des effets néfastes pour la santé.
Dangers pour l'environnement	Non classé
Dangers spécifiques	Aucun(s) connu(s)
Principaux symptômes	Non disponible

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Contient:	BENTONITE
Pictogrammes de danger	Aucun
Mot indicateur	Aucun
Mentions de danger	Le mélange ne remplit pas les critères de classification.

Conseils de prudence

Prévention

P102	Tenir hors de portée des enfants
P103	Lire l'étiquette avant utilisation

Intervention

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
------	---

Stockage

Non disponible

Elimination

Non disponible

Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun(e)(s)

2.3. Autres dangers

Aucun(s) connu(s)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Informations générales

Nom chimique	en %	N°CAS/n° CE	N° d'enregistrement REACH	N° INDEX	Notes
BENTONITE	100	1302-78-9 215-108-5	-	-	
Classification:	DSD: -				
	CLP: -				

Composants

Nom chimique	en %	N°CAS/n° CE	N° d'enregistrement REACH	N° INDEX	Notes
GROUPE DE MINÉRAUX SMECTITE		1318-93-0 215-288-5	-	-	
Carbonate de calcium		471-34-1 207-439-9	-	-	
Quartz	<= 8	14808-60-7 238-878-4	-	-	
Cristobalite	<= 2	14464-46-1 238-455-4	-	-	

La bentonite est une substance UVCB de sous-type 4. La pureté du produit est de 100 % en pourcentage massique. La bentonite est principalement composée de minéraux du groupe smectite, mais sa composition varie comme c'est l'usage pour une substance UVCB, et d'autres composants minéraux peuvent être présents en petites quantités. Ces composants mineurs ne sont pas significatifs pour la classification et l'étiquetage.

Remarques sur la composition La pureté du produit est de 100% en pourcentage massique. Les impuretés ne s'appliquent pas aux substances UVCB.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours. Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Aucune mesure particulière de premiers secours signalée. Sortir au grand air. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Contact cutané	Aucune mesure particulière de premiers secours signalée. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
Contact avec les yeux	Aucune mesure particulière de premiers secours signalée. Rincer à grande eau. Si une irritation se développe, consulter un médecin.
Ingestion	Aucune mesure particulière de premiers secours signalée. Rincer soigneusement la bouche. Si la gêne persiste, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

4.3. Indication des

Tout contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Ce produit n'est pas inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser n'importe quel moyen qui convient pour éteindre un incendie à proximité.

Moyens d'extinction inappropriés Non applicable, non-combustible.

5.1. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Aucun(s) connu(s). Le produit n'est pas combustible.

5.2. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers des pompiers Aucun(s) connu(s)

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Le matériau peut être glissant lorsqu'il est mouillé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Aucune précaution particulière nécessaire hormis les bonnes pratiques d'hygiène. Pour des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Pour les secouristes Eviter la production et la dispersion de poussière. Eviter d'inhaler la poussière. Porter un masque de protection s'il existe un risque d'exposition à la poussière à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition. Le matériau peut être glissant lorsqu'il est mouillé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Aucune précaution particulière nécessaire pour la protection de l'environnement. Arrêter la fuite ou l'écoulement si cela peut se faire sans risque.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Eviter la production de poussières pendant le nettoyage. Récupérer la poudre avec un aspirateur à poussière spécial équipé d'un filtre à particules ou pelleter avec précaution dans un récipient fermé.

6.4. Références à d'autres rubriques Pour des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Minimiser la génération et l'accumulation de poussières en suspension dans l'air. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement de protection approprié.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver dans un endroit sec. Garder le récipient au sec. Aucune restriction particulière de stockage avec d'autres produits.

7.1. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pour toute recommandation sur des utilisations particulières, veuillez contacter votre fournisseur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Royaume-Uni - EH40 limites d'exposition sur le lieu de travail			
Composants	Type	Valeur	Forme
POUSSIÈRES INERTES OU NUISIBLE (CAS SEQ250)	TWA	4 mg/m3	Poussières respirables
		10 mg/m3	Poussières inhalables
Valeurs limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce(s) composant(s).		
Procédures de suivi recommandées	L'exposition professionnelle à des poussières nuisibles (totales et inhalables) et à la silice cristalline inhalable doit être surveillée et contrôlée.		
Doses dérivées sans effet (DDSE)	Non disponible		
Concentrations prédites sans effet (PNEC)	Non disponible		

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des mesures techniques ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules de poussière sous les limites d'exposition en milieu de travail (LEMT), il faut porter une protection respiratoire appropriée.
--	--

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales	Uniquement applicable aux installations industrielles:
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de protection contre la poussière en cas de risque de contact avec les yeux
Protection de la peau	
- Protection des mains	Non nécessaire normalement
- Autres	Aucun équipement de protection particulier nécessaire. Port recommandé de vêtements de travail courants (chemises à manches longues et pantalons longs).
- Protection respiratoire	Porter un appareil respiratoire à filtre antiparticules si les concentrations de particules dépassent la limite d'exposition professionnelle
- Risques thermiques	Non applicable.
Mesures d'hygiène	Adopter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle lors de la manipulation de cette substance.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Confiner les déversements et prévenir les émissions. Respecter les réglementations nationales sur les émissions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aggloméré, granulé ou poudre fine
Etat physique	solide
Forme	variée
Couleur	variée
Odeur	sans odeur
Seuil olfactif	Non disponible
pH	8,5 - 11
Point de fusion/de congélation	> 450 °C (> 842 °F) / Non applicable.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Non inflammable
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Ce produit est non-inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	
Limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non explosif
Limite supérieure d'inflammabilité (%)	Non explosif
Pression de vapeur	0 kPa à 25 °C Non applicable

Densité de vapeur	Non applicable.
Densité relative	2,6 g/cm ³
Solubilité(s)	
Solubilité (eau)	< 0,9 mg/l
Solubilité (autre)	Non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Température de décomposition	> 500 °C (> 932 °F)
Viscosité	Non applicable
Température de viscosité	Non applicable
Propriétés explosives	Produit non explosif
Propriétés oxydantes	Produit non oxydant

9.1. Autres informations

Densité en vrac	0,9 – 1,4 g/cm ³
Limite d'explosion	Non applicable
Explosibilité	Non applicable
Propagation de flamme	Non applicable
Inflammabilité	Non applicable
Inflammabilité (retour de flamme)	Non applicable
Inflammabilité (chaleur de combustion)	Non applicable
Inflammabilité (vitesse de propagation)	Non applicable
Point d'ignition	Non inflammable
Formule moléculaire	Substance UVCB
Poids moléculaire	Non applicable
Pourcentage volatile	0 %
pH en solution aqueuse	8,5 - 11
Gravité spécifique	Non applicable
COV (% pds)	0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Aucun(s) connu(s).
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales
10.1. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues
10.2. Conditions à éviter	Humidité
10.3. Matières incompatibles	Aucune(s) connue(s)
10.4. Produits de décomposition dangereux	Aucun(s)

RUBRIQUE 11: Information toxicologiques

Informations générales	La bentonite contenant moins de 10% en pourcentage massique de silice cristalline ne remplit pas les critères de classification comme matière dangereuse selon le règlement CE 1272/2008 et la directive 67/548/CE et ses avenants.
-------------------------------	---

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Non classé
Inhalation	Non classé. L'inhalation de poussière peut irriter l'appareil respiratoire.
Contact avec la peau	Non classé
Contact avec les yeux	Non classé. Les poussières peuvent irriter les yeux.
Symptômes	Aucun(s) connu(s)

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Non classé	
Composants	Espèce	Résultats d'essai
SALINE SEAL® (CAS 1302-78-9)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
DL50	Rat	> 5,27 mg/l, 4 hrOECD 436
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kgOECD 425
Corrosion/irritation cutanée	Non classé	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé. Les poussières peuvent légèrement irriter les yeux (selon les critères modifiés de Kay & Calandra)	
Sensibilisation respiratoire	Non classé	
Sensibilisation cutanée	Non classé	
Mutagenicité sur les cellules germinales	Non classé	
Cancérogénicité	Le produit ne remplit pas les critères de classification comme matière dangereuse selon le règlement CE 1272/2008 et la directive 67/548/CE et ses avenants. Le produit contient moins de 1% en pourcentage massique de SCR (silice cristalline respirable)	
Toxicité pour la reproduction	Non classé	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – - Exposition répétée	Non classé	
Danger par aspiration	Non disponible	
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	La bentonite est une substance UVCB de sous-type 4. La pureté du produit est de 100 % en pourcentage massique. La bentonite est principalement composée de minéraux du groupe smectite, mais sa composition varie comme c'est l'usage pour une substance UVCB, et d'autres composants minéraux peuvent être présents en petites quantités variables. Ces composants mineurs ne sont pas significatifs pour la classification et l'étiquetage.	
Autres informations	Non disponible.	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit		Espèces	Résultats d'essai
BENTONITE (CAS 1302-78-9)			
Crustacés	IC50	Daphnies	> 100 mg/l, 48 heures
Autres	IC50	Algues d'eau douce	> 100 mg/l, 72 heures
	CL50	Poisson d'eau douce	16000 mg/l, 96 heures
		Poisson de mer	2800 - 3200 mg/l, 24 heures
Aquatique			
Crustacés	IC50	Crevette à front rayé (Pandalus danae)	24,8 mg/l, 96 heures
			81,6 mg/l, 96 heures
Poissons	CL50	Crabe comestible (Cancer magister)	
		Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	19000 mg/l, 96 heures

12.2. Persistance et dégradabilité n applicable aux substances anorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Non bio-accumulable.

No

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Non applicable

Facteur de bioconcentration (FBC) Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol Bentonite est presque insoluble et présente ainsi une faible mobilité dans la plupart des sols.

Mobilité en général Le produit a une mauvaise solubilité dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable

12.6. Autres effets néfastes Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Emballage contaminé Stocker les conteneurs et recycler le matériel en respectant la réglementation locale en vigueur

Code des déchets UE Non disponible

Informations/méthodes d'élimination Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

RID

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ADN

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange dans les réglementations UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses amendements

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses amendements

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses amendements

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses amendements

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses amendements

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1), Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Annexe XIV, Substances soumises à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses amendements

N'est pas listé

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail

N'est pas listé

Directive 92/85/CEE concernant l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

N'est pas listé

Autres réglementations UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

N'est pas listé

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

N'est pas listé

Directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail

N'est pas listé

Réglementations nationales

Non disponibles

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée. La bentonite n'entre pas dans le champ d'application de REACH conformément à l'annexe V.7. Une évaluation des dangers conduite sous l'égide de l'Association européenne de la bentonite (EUBA) a conclu que la bentonite n'est pas une substance dangereuse. Par conséquent, en l'absence de danger identifié, la substance est sûre et ne présente aucun risque.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

SWERF = La méthode d'évaluation de la fraction pondérale alvéolaire en fonction de la taille est une méthode scientifique développée pour quantifier la teneur en particules respirables dans les matériaux en vrac. Tous les détails sur la méthode SWERF sont consultables sur www.crystallinesilica.eu.
UVCB = substance de composition inconnue et variable, produits de réaction complexe ou matériaux biologiques

Références

Pour toute information sur les références bibliographiques ou les études de toxicité/écotoxicité, veuillez contacter le fournisseur.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La bentonite contenant moins de 10% en pourcentage massique de silice cristalline ne remplit pas les critères de classification comme matière dangereuse selon le règlement CE 1272/2008 et la directive 67/548/CE et ses avenants. Pour toute information sur les références bibliographiques ou les études de toxicité/écotoxicité, veuillez contacter le fournisseur.

Texte intégral des mentions ou phrases R et mentions H des rubriques 2 à 15

Aucun(s)

Informations sur la révision

Aucune(s)

Informations sur la formation

Les travailleurs (et vos clients et utilisateurs dans le cas d'une revente) doivent être informés de la présence possible de poussière respirable et de silice cristalline respirable ainsi que de leurs dangers possibles. Une formation appropriée dans la bonne utilisation et la bonne manipulation de cette matière doit être fournie selon la réglementation applicable.

Emis par

EHS Department
2870 Forbs Avenue
Hoffman Estates, IL 60192
+1-847-851-1500

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la publication. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, d'utilisation, de fabrication, de stockage, de transport, d'élimination et de distribution dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Le fabricant ne formule aucune déclaration expresse, garantie ou assurance concernant l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité de qualité et n'endosse aucune responsabilité pour son utilisation. Il incombe à l'utilisateur de vérifier la pertinence et l'exhaustivité de ces informations pour chaque utilisation particulière. Ces informations ne concernent que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.